

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 20 novembre 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a félicité le peuple sénégalais pour sa mobilisation et sa maturité démocratique lors du scrutin pour l'élection des députés de la quinzième législature, tenu dans le calme et la sérénité. Il a félicité le Gouvernement, notamment le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Ministre des Finances et du Budget, les autorités administratives déconcentrées (Gouverneurs, Préfets et Sous- préfets), la Direction générale des Elections, les missions diplomatiques et consulaires du Sénégal, la Commission électorale nationale Autonome (CENA), le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) et l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité pour l'organisation professionnelle et transparente des élections législatives anticipées sur le territoire national et à l'étranger.

Le Chef de l'Etat a adressé ses chaleureuses félicitations à Monsieur Ousmane SONKO, Premier Ministre et Président de PASTEF pour son engagement personnel et son leadership qui ont permis au parti qu'il dirige d'avoir la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Le Président de la République a rappelé au Gouvernement son attachement particulier à la mise en œuvre optimale, selon les séquences temporelles et les priorités sectorielles définies, de la vision d'un Sénégal souverain, juste et prospère à l'horizon 2050. Il a indiqué la nécessité d'une transformation systémique cohérente et pragmatique du Sénégal. Ce défi collectif passe par la prise en charge notable des urgences économiques et sociales, la lutte contre la cherté du coût de la vie et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, l'accès aux services sociaux de base, le développement de l'employabilité et de l'emploi des jeunes, l'amorçage du « new deal technologique », la promotion des territoires pour en faire des bassins d'innovations, de relance et de dynamisation de l'économie nationale, notamment dans les secteurs moteurs de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme, des mines et des hydrocarbures.

Le Président de la République est revenu sur le rôle de l'Assemblée nationale et ses prérogatives qui intègrent le vote de la loi, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques conduites et coordonnées par le Gouvernement. Il a, dès lors, demandé au Gouvernement notamment au Premier Ministre, au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et au Ministre des Finances et du Budget de finaliser la présentation en Conseil des Ministres du projet de loi de finances pour l'année 2025 qui va être examiné dans des délais exceptionnels.

Le Chef de l'Etat a, dans le même élan, magnifié la qualité du travail gouvernemental durant les huit mois précédents de cette année exceptionnelle où le Sénégal a organisé deux

élections nationales majeures. Il a salué, à sa juste valeur, dans cette phase de rectification, d'ajustement et de reddition des comptes, la mobilisation exemplaire de chaque membre du Gouvernement.

Evoquant la campagne de commercialisation de la production agricole, le Président de la République a demandé au Gouvernement de veiller à la préservation des intérêts des producteurs, à la juste rémunération de leurs productions et au développement de l'industrie nationale dans une perspective de consolidation de la souveraineté économique. Il a demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions idoines en vue de la fixation adéquate du prix du kilogramme d'arachide au producteur.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, invité le Premier Ministre et les Ministres chargés de l'Agriculture et de l'Industrie à définir, dans le consensus avec les opérateurs et les industriels du secteur, une méthode d'intervention sur les marchés de l'arachide. Ce qui permettra d'assurer la sécurisation des revenus des producteurs et la modernisation de l'outil industriel de transformation locale de la production arachidière nationale. Pour clore ce chapitre, il a demandé au Premier Ministre de tenir, dans les meilleurs délais, un Conseil interministériel sur la campagne de commercialisation agricole.

Parlant de la Biennale de l'Art africain contemporain, le Président de la République a félicité le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, le Secrétaire d'Etat à la Culture, aux Industries créatives et au Patrimoine historique, le Président du Comité d'Orientation de la Biennale et toute la communauté culturelle qui s'est mobilisée pour assurer le succès de cet événement majeur pour le Sénégal et l'Afrique. Il a, d'ailleurs, invité le Gouvernement à soutenir davantage l'organisation de la Biennale, dont la prochaine édition, en 2026, coïncidera avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Il a aussi indiqué au Premier Ministre et au Ministre des Finances et du Budget, l'importance de promouvoir l'acquisition d'œuvres d'art par l'Etat et la décoration des bâtiments publics par les peintures, tapisseries et autres produits de nos artistes. A cet effet, il a demandé au Ministre de la Culture d'intensifier la modernisation et les productions des Manufactures des Arts décoratifs, installées à Thiès, et d'engager une réflexion sur le mécénat pour davantage promouvoir l'Art sénégalais.

Il a souligné la nécessité de développer une économie dynamique autour des Arts et de la Culture et de revitaliser la création artistique par l'exécution d'un Plan concerté de transformation de l'Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture.

Le Sénégal va commémorer, le 1^{er} décembre 2024, le 80^{ème} anniversaire des événements relatifs au « massacre de Thiaroye ». A cet égard, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Forces armées de finaliser les activités préparatoires de cette grande manifestation internationale, à la mémoire des Tirailleurs sénégalais et de nos anciens Combattants. Ces derniers, dont les parcours héroïques doivent être enseignés aux jeunes générations, ont fortement contribué à la défense de la liberté, à la dignité et à l'indépendance des pays africains.

Enfin, le Président de la République a vivement félicité le Champion du monde MMA du « ONE Championship », notre compatriote Oumar KANE alias REUG-REUG, dont la victoire historique honore l'Afrique.

A l'entame de sa communication, le Premier Ministre s'est félicité du plébiscite renouvelé du Peuple sénégalais au projet de transformation systémique du pays porté par Monsieur le Président de la République à l'occasion des élections législatives anticipées. Ce qui traduit l'appréciation positive portée sur les réalisations enregistrées au cours de ces sept premiers mois de pouvoir, gage de la tenue des ruptures promises. Il a souligné l'obligation d'œuvrer, sans relâche, en vue d'assurer la réalisation des fortes attentes du Peuple dans tous les domaines.

Dans ce cadre, le Premier Ministre a relevé la nécessité de finaliser, au cours des deux prochaines semaines, les dossiers relatifs à la feuille de route pour l'année 2025 des programmes et projets du Référentiel Sénégal 2050 et au projet de budget 2025 à présenter à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, il s'est félicité de la bonne prise en charge des travaux préparatoires de la commémoration, le 1^{er} décembre 2024, du 80^{ème} anniversaire du Massacre des Tirailleurs sénégalais à Thiaroye.

Enfin, le Premier Ministre a mis en exergue le taux de réalisation satisfaisant du plan d'actions prioritaires gouvernemental sur la période avril-septembre 2024, en exhortant les Ministres à veiller à la finalisation des actions résiduelles avant la fin de l'année 2024, dans la mesure des capacités budgétaires.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre Secrétaire général du Gouvernement a fait une communication au Conseil sur l'évaluation du Plan d'actions prioritaires des départements ministériels sur la période avril-septembre 2024 ;
- Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur le Nouveau Référentiel Sénégal 2050 et sur le Plan d'action quinquennal 2025-2029 ;
- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait le point sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté,

- Le Projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence sénégalaise d'Electrification rurale (ASER)

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris la décision suivante :

Au titre du Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères :

- **Monsieur Christian Alain Joseph ASSOGBA**, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n°611.446/Z, est nommé Ambassadeur, Directeur du Protocole, des Conférences internationales et de la Traduction, en remplacement de Monsieur Magaye GUEYE, appelé à d'autres fonctions.

Le Ministre de la Formation professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE